

Lausanne, le 15 novembre 2024

## Communiqué de presse

# Recours contre la loi sur la mendicité Une procédure contre le bien-être de la population

La FAO a annoncé ce jour qu'un recours a été déposé à la Cour constitutionnelle contre la loi pénale vaudoise, soit contre les nouvelles dispositions relatives à la mendicité. Le PLR Vaud exprime sa profonde désapprobation quant à l'initiation de cette procédure, ce d'autant plus que les dispositions votées par le Grand Conseil correspondent à celles de la loi bâloise déjà validée par le Tribunal fédéral.

Ce recours provoque un retard majeur à la mise en œuvre de mesures nécessaires pour garantir la sécurité et le bien-être de tous les citoyens vaudois. La loi adoptée est essentielle pour traiter de manière efficace et respectueuse le phénomène de la mendicité.

Notre position est claire : nous souhaitons des rues apaisées et sûres dans lesquelles les Vaudoises et les Vaudois peuvent se promener sans être importunés à chaque coin de rue. La population attend avec impatience l'application de ces mesures visant à améliorer leur rapport à la ville et à restaurer un certain ordre public.

Le PLR Vaud suivra avec attention la suite de cette procédure, en espérant que la Cour constitutionnelle statue rapidement.

---

### Contacts :

**Florence Bettschart-Narbel**, présidente du PLR Vaud, 076 347 08 87

**Regula Zellweger**, vice-présidente du PLR Vaud, 079 821 52 72

**Loïc Bardet**, vice-président du PLR Vaud, 079 718 01 88

**Gregory Bovay**, vice-président du PLR Vaud, 079 538 94 18

**Nicolas Suter**, chef de groupe PLR au Grand Conseil, 076 559 00 71

**Christopher Ulmer**, secrétaire général du PLR Vaud, 079 258 62 08